



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MONTBOZON ET DU CHANOIS

PRÉSENTATION DU BUDGET 2026

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président de la Communauté de Communes, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

En application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif. Cette note est transmise à la Préfecture et est mise en ligne sur le site internet de la collectivité. La présente note répond à cette obligation.

LES PRINCIPALES MESURES DE LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'exercice budgétaire 2026 s'inscrira à nouveau dans un contexte économique et institutionnel particulièrement contraint pour la Communauté de Communes : la participation accrue des collectivités territoriales à l'effort de réduction du déficit public ou encore un environnement international qui reste marqué par une volatilité économique persistante et des tensions géopolitiques durables, constituent autant de contraintes et d'incertitudes qui pèsent sur l'élaboration du budget 2026. Ces éléments conjugués exigent, plus que jamais, la prudence et la réactivité dans l'élaboration de ce budget.

LE CONTEXTE

Le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte de forte tension sur les comptes publics, avec un objectif affiché par le gouvernement de réduction rapide du déficit et de la dette, au prix d'un effort important demandé aux collectivités territoriales.

Après une première lecture du texte marquée par de réelles divergences entre l'Assemblée nationale et le Sénat notamment sur l'ampleur des économies et la contribution des collectivités, la commission mixte paritaire réunie le 19 décembre 2025 n'est pas parvenue à un accord, rendant impossible l'adoption d'une loi de finances pour 2026 avant le 31 décembre. Le gouvernement a donc eu recours à une loi de finances spéciale, afin d'assurer la continuité des services publics et pouvoir gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2026.

Après plus de trois mois de débats parlementaires, bien au-delà des 70 jours prévus par la Constitution, le projet de loi de finances pour 2026 a définitivement été adopté par le Parlement ce lundi 2 février, après le rejet des deux motions de censure déposées à la suite du recours au 49.3 par le Premier ministre Sébastien Lecornu vendredi 30 janvier.

La copie initiale du gouvernement, qui fixait une contribution à hauteur de 4,6 milliards d'euros, a été atténuée au fil de l'examen parlementaire, en étant réduite à environ 2 milliards d'euros de contribution pour les collectivités.

DONNÉES MACROÉCONOMIQUES ET CADRE GÉNÉRAL

- Objectif de déficit public : 4,7 % du PIB en 2026 (contre 5,4 % en 2025), avec un retour sous les 3 % visé en 2029.
- Croissance du PIB : +1 % prévue pour 2026 ; inflation : +1,3 %.
- Structure de l'effort budgétaire : environ deux tiers du redressement proviendraient de la maîtrise des dépenses publiques.

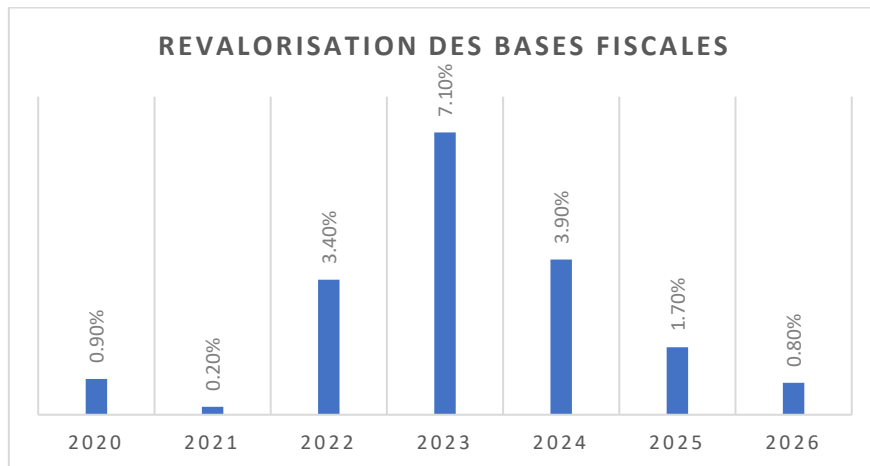
Les collectivités locales sont fortement mobilisées pour participer à cet effort. En 2025, elles représentaient 18,7 % des dépenses publiques pour moins de 10 % du déficit. En 2026, leur part dans la dépense totale reculerait à 18,4 %, et leur contribution au déficit à 6,4 %.

LES PRINCIPALES MESURES DU PLF 2026 RELATIVES AUX EPCI

REVALORISATION FORFAITAIRE DES BASES DE FISCALITÉ POUR 2026 :

Les bases fiscales des locaux d'habitation et des locaux industriels sont revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé constatée entre novembre N- 1 et novembre N-2.

Les bases fiscales des locaux d'habitation et des locaux industriels seraient revalorisées de 0,8% en 2026. Une faible qui s'explique par le ralentissement de l'inflation. L'évolution des cotisations particulières devrait donc en général être plus modérée l'an prochain.



AMÉNAGEMENT DE LA SUPPRESSION DE LA CVAE

Initialement fixée à 2027, le projet de loi de finances pour l'année 2025 reporte la suppression de la CVAE à 2030. La suppression de la CVAE a pour but de renforcer la compétitivité des entreprises en supprimant une imposition et une charge administrative.

La loi de Finances pour 2025 a prévu une contribution complémentaire pour les entreprises redevables de la CVAE. Cette contribution sera uniquement versée pour l'année 2025 et s'élève à 47.40% de la CVAE.

Impact pour les entreprises.

GEL DES FRACTIONS DE TVA AFFECTÉES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Le projet de loi de finances 2026, prévoit que les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) allouées en 2026 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024. Cependant un amendement a été déposé et prévoit que ce gel ne s'appliquerait qu'à la Métropole du Grand Paris, ainsi les autres collectivités (commune, EPCI, départements et régions) ne devraient pas être concernées par ce gel.

Pour les collectivités du bloc communal, ces fractions de TVA compensent la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Cette mesure remet en cause l'engagement de l'attribution d'une compensation dynamique aux collectivités pris lors de la suppression de la CVAE.

DISPOSITION CONCERNANT LES DOTATIONS ET LA PÉRÉQUATION :

S'agissant de la DGF, le projet loi de finances pour 2026 prévoit de reconduire le montant de l'enveloppe de la DGF de 2025. Cette stabilité vise à soutenir les collectivités locales dans le financement des services publics.

Notons que les parts communale, intercommunale, régionale et départementale de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), font l'objet d'une minoration.

ADAPTATION DU FCTVA

Le PLF propose plusieurs adaptations du FCTVA :

- Exclure les dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, intégrées depuis 2016, afin de recentrer le FCTVA sur son objectif premier : soutenir l'investissement public local. À compter de 2026, cette disposition ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles jusqu'ici (l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage).

- Décaler d'1 an la perception du FCTVA pour les EPCI à fiscalité propre et le versement du FCTVA n'aura plus lieu l'année même de la dépense mais l'année suivante.

Aucune recette de FCTVA n'a été inscrite sur les dépenses de 2026 (hors solde de 2025).

Impact estimé pour la CCPMC : - 200 000 € en recettes d'investissement compte tenu des travaux prévus en 2026 notamment sur la réhabilitation et l'extension de la crèche de Vellefaux.

RÉDUCTION DE L'ENVELOPPE NATIONALE DE COMPENSATION DES BASES DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX INDUSTRIELS AU BÉNÉFICE DES INTERCOMMUNALITÉS (PSR)

L'article 31 prévoit également que la compensation de la réduction des bases des locaux industriels, ou PSR locaux industriels, au titre de la CFE et de la TFB, mise en place en 2021, ferait l'objet d'une réduction de 25% pour l'ensemble des collectivités bénéficiaires. Avec cette baisse, le montant du PSR locaux industriels se situerait sous son niveau initial de 2021. Cela reviendrait à priver les collectivités de la croissance, forfaitaire et physique, des bases des locaux industriels observée depuis 2021, rompant un peu plus le lien entre l'action économique des intercommunalités et les retombées financières qu'elles peuvent en attendre.

Impact estimé pour la CCPMC : - 19 200 € de baisse du PSR sur les locaux industriels (source : Intercommunalités de France du 30 octobre 2025)

DILICO 2 : LE DISPOSITIF DE LISSAGE CONJONCTUREL DES RECETTES FISCALES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico), initialement prévu pour la seule année 2025, est maintenu en 2026. L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif sera de 740 millions d'euros. Les communes seront entièrement exonérées de cette ponction.

Durée de reversement : elle s'étendra désormais sur 5 ans contre 3 ans dans la version précédente.

Impact pour la CCPMC : + 0 € (la CCPMC ne répond pas aux critères du dispositif DILICO 2).

COTISATIONS CNRACL :

Le décret n°2024-49 du 30 janvier 2024 prévoyait que le taux de cotisation CNRACL soit augmenté de + 1 point. Il est ainsi passé de 30,65% en 2023 à 31,65% au 1er Janvier 2024.

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 acte une hausse progressive du taux de cotisation employeur CNRACL à raison de + 3 points par an pendant 4 ans, soit + 12 points au total de 2025 à 2028, portant le taux à 43,65 % en 2028. Cette augmentation vise à redresser le déficit structurel de la caisse de retraite des agents des collectivités locales.

Impact estimé pour la CCPMC : + 17 000 €.

TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP)

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, va augmenter annuellement jusqu'en 2030.

Impact sur le budget annexe OM

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Communauté de Communes du Pays de MONTBOZON et du CHANOIS a été créée le 1er janvier 2014.

Elle est composée de 27 communes avec une population légale au 1er janvier 2025 de 6 885 habitants (*source Insee, recensement de la population 2022*).

Les interventions de la Communauté de Communes s'inscrivent dans le cadre des statuts arrêtés par le Préfet de Haute-Saône, et uniquement dans ce cadre. La dernière modification des statuts a été arrêtée le 1^{er} juillet 2021.

La Communauté de Communes est régie par deux principes :

➤ Le principe de spécialité :

La Communauté de Communes ne peut intervenir que dans le champ des compétences qui lui ont été transférées ou déléguées conformément aux règles posées par l'article L.5210-4 du CGCT (principe de spécialité fonctionnelle) et à l'intérieur de son périmètre (principe de spécialité territoriale). Elle ne peut donc intervenir, ni opérationnellement, ni financièrement, dans le champ des compétences que les communes ont conservées.

➤ Le principe d'exclusivité :

En application de ce principe, les EPCI sont les seuls à pouvoir agir dans les domaines se rattachant aux compétences qui leur ont été transférées.

LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL

Le PLF 2026 s'inscrit dans la continuité des efforts engagés par l'État pour réduire le déficit public et sollicite une nouvelle fois les collectivités territoriales. Les mesures annoncées auront des répercussions significatives sur les intercommunalités et les budgets locaux, imposant ainsi un cadre plus resserré pour la CCPMC.

Dans ce contexte, l'élaboration du budget primitif 2026 s'effectue sous contrainte, avec une capacité d'autofinancement de nouveau mise sous pression et des indicateurs financiers qui se dégradent. Malgré cela, la collectivité poursuit son engagement à concilier gestion responsable et projection vers l'avenir, en s'appuyant sur ses fondamentaux et son ancrage territorial.

LES OBJECTIFS ET PRIORITÉS DU BUDGET 2026 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

C'est un budget de continuité qui laisse des marges de manœuvre financières et décisionnelles pour l'équipe 2026/2032 et qui pourra être complété par une décision modificative, le cas échéant.

C'est un budget effectif qui respecte nos variables de pilotage :

- Doter le territoire en équipement et préparer l'avenir tout en maintenant une capacité de désendettement inférieure à 10 ans sur le budget général ;
- Poursuivre et/ou achever les ambitions du projet de territoire déjà engagées ;
- Contenir les charges de personnel ;
- Contenir les charges à caractère général malgré la hausse des besoins en matière d'entretien et de réparation des bâtiments.

DES ÉLÉMENTS STRUCTURELS À PRENDRE EN COMPTE

EN CE QUI CONCERNE LES EFFECTIFS

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026

Catégorie	Statut	Nombre emploi permanent	Nombre ETP
A	Fonctionnaires (titulaires + stagiaires)	5	5
	Contractuels (hors remplacements)	2	2
B	Fonctionnaires (titulaires + stagiaires)	9	8.60
	Contractuels (hors remplacements)	1	1
C	Fonctionnaires (titulaires + stagiaires)	36	30.02
	Contractuels (hors remplacements)	14	9.42
Total Emploi Permanent		67	56.04
Emploi Non Permanent		4	2.45
TOTAL		71	58.49

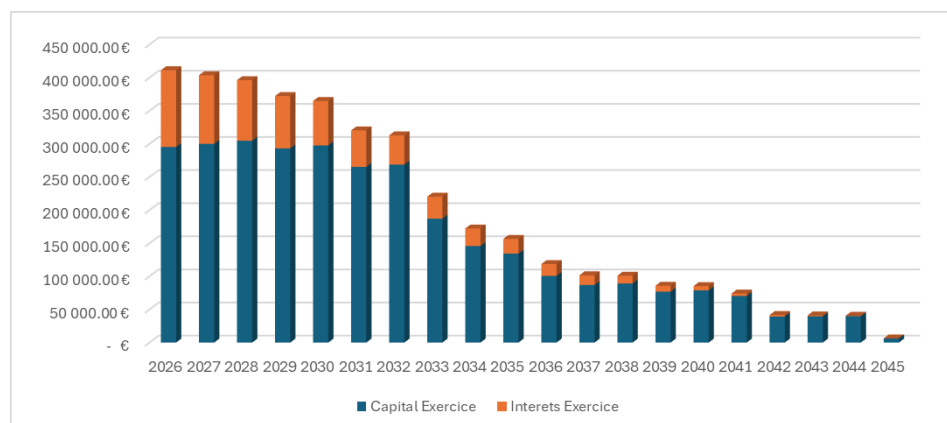
ENCOURS DE LA DETTE LA COLLECTIVITÉ

L'encours de la dette s'élève à 3 120 238.63 euros au 1er janvier 2026.

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2026



La durée résiduelle est de 19 ans.



Cet encours est exclusivement classé "1A" selon la charte Gissler (classement le plus sécurisé en terme de typologie d'emprunts et d'indices) puisque composé uniquement d'emprunts à taux fixe simple ou d'emprunts à taux variable simple à partir d'indices de la zone euro.

NIVEAUX DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil communautaire a fixé les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 identique depuis 2024 :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 22.37 %
- Taxe foncière sur le foncier bâti : 6.01 %
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : 14.80 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.18 %

PRINCIPAUX RATIOS 2026 (BUDGET PRIMITIF)

La population au 1er janvier 2026 était de 6 899 habitants, soit en augmentation de 14 habitants.

Les données synthétiques sur la situation financière de notre EPCI comprennent les ratios suivants :

1. Dépenses réelles de fonctionnement/population	594.76 €
2. Recettes réelles de fonctionnement/population	637.19 €
3. Dépenses d'équipement brut/population	211.41 €
4. Encours de la dette/population	452.27 €
5. Dotation globale de fonctionnement/population	56.73 €
6. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	62.92 %
7. Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement (marge d'autofinancement courant)	100 %
8. Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	33 %
9. Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	70.98 %
10. Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	6.66 %

STRUCTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

RAPPEL DE L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Exercice	CA 2021	CA2022	CA 2023	CA 2024	CA. 2025	BP 2026
Recettes fonctionnement CAF	3 588 124.29 €	3 741 218.82 €	4 174 868.47 €	4 201 586.90 €	4 293 202.41 €	4 270 988 €
Dépenses fonctionnement CAF	3 345 585.99 €	3 410 443.59 €	3 573 199.03 €	3 674 327.14 €	3 805 876.97 €	3 889 284.01 €
CAF Brute	145 628.95 €	254 344.33 €	488 878.83 €	441 334.10 €	427 361.30 €	292 752.28 €
Emprunt 1641	350 785.12 €	315 969.72 €	289 480.91 €	272 518.61 €	291 868.05	295 369.27 €
CAF Nette	- 205 156.17 €	- 61 625.39 €	199 397.92 €	168 815.49 €	135 493.25 €	- 2 616.99 €

Cette dégradation s'explique par la combinaison d'une faible dynamique des recettes, et notamment des produits fiscaux (fraction de TVA) et des dépenses calibrées au juste nécessaire mais prenant en compte des marges d'ajustements d'évolution des coûts.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement du BP 2026 s'élèvent à 4 395 988 €, en baisse de 1 %.

	CA 2025	BP 2026	évol 25/26
Atténuation de charges	131 235.94 €	125 000.00 €	-5 %
Produits de services	632 360.34 €	621 980.00 €	-2 %
Impôts et taxes	2 207 862.37 €	2 216 408.00 €	-0 %
Dotations et participations	1 438 469.54 €	1 420 640.00 €	-1 %
Autres produits de gestion courante	13 184.02 €	8 960.00 €	-47 %
Autres produits de fonctionnement	1 326.14 €	3000.00 €	
Recettes réelles de fonctionnement	4 424 438.35 €	4 395 988.00 €	-1 %

Les recettes de fonctionnement de la communauté de Communes sont principalement issues de l'activité économique du territoire, par la fiscalité et les compensations qui se dégradent en 2026, selon les dispositions du Projet de Loi de Finances.

CHAPITRE 13 – ATTÉNUATIONS DE CHARGES

Elles concernent principalement les remboursements au titre des indemnités journalières et assurances statutaires.

CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES

Les redevances des services périscolaires et d'enseignement, extrascolaires et de loisirs atteindront 413 K€. Elles correspondent aux produits de la tarification de la cantine et aux recettes des activités périscolaires, extrascolaires proposés aux enfants de certains pôles.

Les redevances des crèches devraient atteindre 122 K€.

84.3 K€ correspondent aux participations aux frais de scolarité demandés à la CCPR et à la Commune d'Esprels.

CHAPITRES 73 ET 731 – IMPÔTS ET TAXES, FISCALITÉ LOCALE

Les montants seront à confirmer à réception de l'état 1259.

Le panier fiscal de la CCPMC a fortement évolué ces dernières années, sous l'effet de mesures gouvernementales pour améliorer la compétitivité des entreprises.

Il en résulte cependant une perte de lien entre le contribuable et son territoire. La collectivité ne dispose du pouvoir de taux que sur la taxe foncière, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la Cotisation Foncière des Entreprises.

La revalorisation forfaitaire des bases locatives suit automatiquement, désormais, l'évolution de l'inflation constatée entre le mois de novembre N-2 et celui de N-1. Elle est établie à +0.8%.

Les contributions directes afficheront ainsi une progression et devrait atteindre : 674 K€.

Les fractions de TVA perçues par la Communauté de Communes, en compensation de la perte de la taxe d'habitation et de la perte de CVAE, sont prévues au même montant que le produit actualisé en octobre 2025 à 898 880 €.

Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) : 82 K €

Le produit de la taxe GEMAPI s'établira à 56 272 € (correspondant à la nouvelle contribution du nouveau syndicat de la vallée de l'Ognon indexée).

Le produit de la taxe de séjour est estimé à 15 000 €.

Une recette de 329.25 K€ est également inscrite au titre du reversement des communes dans le cadre de l'attribution de compensation.

Le Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à 120 000 €.

CHAPITRE 74 – LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

La DGF (dotation globale de fonctionnement) de la communauté de communes est composée de :

- La dotation d'intercommunalité (DI), estimée à 356 K€, en lien avec la hausse de la population.
- La dotation de compensation (DC) : Part de la dotation de compensation issue de la suppression de la part salaire de l'ex-taxe professionnelle et s'élèverait à 34 K€.

Les compensations d'exonérations fiscales sont évaluées à 73.9 K€, en baisse par rapport à 2025 notamment au niveau de la CFE (locaux industriels).

La dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) fait suite à la réforme de la taxe professionnelle est estimé à 20 K€. (réduite par rapport au montant notifié en 2025, conformément aux indications du projet de Loi de Finances 2026).

Il est également prévu une dotation générale de décentralisation dans le cadre du PLUi de 30 000 €.

Enfin, les subventions et participations d'autres organismes concernent principalement :

- le FCTVA versé en section de fonctionnement au titre de la maintenance des bâtiments communaux à hauteur de 2 632 € (solde 2025),
- les recettes issues des contrats avec la caisse d'allocations familiales pour 735 K€,
- les remboursements ASP au titre de la tarification sociale (4€/repas à 1 € facturé) : 70 K€
- Subvention au titre de France Services : 55 K€

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ils concernent principalement le produit des immeubles.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BP 2026 s'élèvent à 4 103 235.72 M€, soit en hausse de 3%.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26
Charges à caractère général	855 606.13 €	881 768.01 €	3 %
Charges de personnel	2 556 235.15 €	2 581 630.00 €	1 %
Atténuation de produits	193 200.08 €	213 951.71 €	10 %
Autres charges de gestion courante	257 929.23 €	298 386.00 €	14 %
Charges financières	133 961.41 €	123 500.00 €	-8 %
Charges exceptionnelles	145.05 €	2 000.00 €	93 %
Autres dépenses de fonctionnement	2 000.00 €	2 000.00 €	0 %
Dépenses réelles de fonctionnement	3 999 077.05 €	4 103 235.72 €	3 %

CHAPITRE 011 – CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les charges à caractère général du budget principal affichent une hausse de 3%.

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des crédits destinés au fonctionnement général de la collectivité (carburants, fluides, fournitures, contrats de maintenance, entretien du patrimoine, ...).

Ont été intégrées dans ces prévisions pour 2026, le nombre accru d'entretien et réparation en raison de la vétusté des bâtiments et des équipements. Il a été aussi pris en compte l'impact des révisions de prix dans les engagements contractuels.

CHAPITRE 012 – LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel représenteraient 62.9 % des dépenses et progresseraient de 1% par rapport au budget 2025. Elles sont estimées à 2 581 630 €.

Les principales variations concernent des augmentations de charges résultant de mesures nationales imposées et de mesures d'amélioration salariales locales :

- Mesures nationales :
 - o Augmentation des cotisations employeur CNRACL (2ème année d'une hausse globale de 12 points étalée sur 4 ans),
 - o Participation à la complémentaire santé des agents à compter du 1er janvier 2026,
- Le Glissement Vieillesse Technicité (évolution automatique des grilles indiciaires de rémunération)
- Augmentation du SMIC avec instauration d'une indemnité différentielle sur les 5 premiers échelons de la catégorie C1 et les trois premiers échelons de la catégorie C2
- Augmentation de la cotisation additionnelle du CDG 70 (0.30 à 0.45 %) (charge patronale)

- Instauration par la Région Bourgogne-Franche-Comté à compter de 2026 d'une taxe de mobilité régionale et rural sur la totalité de son territoire au taux de 0,15% (15 centimes par euro plus de 11 salariés).

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

du 1er janvier 2026 du v...
ID : 070-200041853-20260226-152026-BF

Berger
Levrault

CHAPITRE 014 – ATTÉNUATION DE PRODUITS

Les dépenses relatives aux atténuations de produits atteignent 213 951.71 €, soit +10% par rapport au BP 2025. Elles comprennent pour l'essentiel :

- Reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme (en hausse compte tenu de la perception de la taxe en 2025) : 15 446.91 €
- Le prélèvement au titre du FNGIR : 145 887 €
- Reversement attribution de compensation : 38 566.50 €

CHAPITRE 65 – CHARGES DE GESTION COURANTE

Les dépenses liées aux charges de gestion courante s'élèvent à 298 386 €.

Les indemnités des élus sont revues à la hausse pour prendre en compte les conséquences de l'adoption du statut de l'élus local et la composition potentielle de l'exécutif pour la prochaine mandature.

Les subventions et contributions aux partenaires :

- à l'Office du Tourisme : 12 704 € (1.90 par habitant – pop munc.)
- au Pays des 7 rivières :
 - cotisation 2026 27 746.50 €
 - ingénierie 2026 22 000.00 €
- Haute-Saône Numérique : 8 640 € (1.20 €/habitant DGF)
- Destination 70 : 4600 €
- AUDAB : 1 000 €
- BGE : 150 €
- Initiatives 70 : 4 139.40 €
- Syndicat Vallée de l'Ognon (ex. SMAMBVO) : 56 272 €
- Ecole départementale de Musique et de théâtre : 13 295 €

Les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé concernent notamment :

- 15 000 € pour les associations à attribuer selon les dossiers reçus courant 2026,
- 3000 € pour l'organisation concert par Echosystem

Mais également 10 000 € au titre de France Renov.

CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières sont en baisse de 8% en 2025 malgré les frais de la ligne de trésorerie toujours en cours.

STRUCTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Communauté de Communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : il s'agit principalement des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (Etat, Région, Département, et autres partenaires).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement sont prévues pour 1 175 237.95 €, en hausse de 53 % par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26
Subventions d'équipement - divers	215 864.71 €	813 413 € (dont 170 000 € RAR)	73 %
Emprunts	0 €	250 000 €	100 %
Autres recettes d'investissement	289 820.43 €	5 950 €	
Recettes réelles d'investissement	505 685.14 €	1 069 363.00 €	53%

En 2026, le financement du programme d'investissement prévoit :

- Le FCTVA pour 5950 €. Ce montant correspond au reste à percevoir des dépenses réalisées en 2025. En effet, le projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit un décalage de perception d'un an pour les EPCI. 2026 constituera ainsi une année blanche sur cette recette, à refinancer par un emprunt supplémentaire ;
- Des subventions d'investissement pour un montant estimé de 813 413 € dont :
 - o Pour le projet de la crèche de Vellefaux
 - 170 000 € (travaux) et 25 000 € (mobilier) de la CAF
 - 190 000 € du Département 70
 - 120 516 € de la Région BFC (programme TEA)
 - 200 000 € de l'État au titre de la DETR
 - o Au titre du LEADER : 78 510 € (éclairage LED terrain foot, sentiers contes et légendes et sentiers Filain)
 - o De la fédération de badminton pour la rénovation de l'éclairage intérieur et marquage dans le gymnase (6 600 €)

L'équilibre global sera obtenu par :

- Un emprunt de 250 000 € dont le montant sera ajusté en fonction des financements reçus,
- Un autofinancement prévisionnel de 826 K €, correspondant aux amortissements pour 350 K € et au prélèvement de la section de fonctionnement pour 476 K €.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement du budget principal 2026 s'établissent à 1 468 518.42 €

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26
Dépenses d'équipement	511 234.18 €	1 468 518.42 € <i>Dont 90 339.42 € de RAR</i>	+ 65 %
Remboursement dettes bancaires	292 468.05 €	310 000 €	+ 6 %
Dépenses réelles d'investissement	803 702.23 €	1 778 518.42 €	+55 %

Cette évolution correspond pour l'essentiel à la poursuite des travaux de rénovation des bâtiments communautaires.

PRINCIPALES DÉPENSES PAR DOMAINE D'INTERVENTION

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nouvelles enveloppes à attribuer = 10 000 €

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Sentiers de randonnée (sentiers à Filain) : 24 700 €

Liaison douce Ormenans – Loulans : 15 000 €

AMO Piscine : 62 700 € (dont 8 100 € RAR)

PLUI (poursuite des études) : 50 000 €

ENFANCE – JEUNESSE

OPÉRATIONS EN COURS

Réhabilitation et extension de la crèche « Le p'tit nid du Chanois » à Vellefaux :

- Études : RAR 52 998.39 €
- Travaux : 917 937 €
- Mobiliers : RAR 26 886.10 € - nouvelle inscription 28 000 €

OPÉRATIONS NOUVELLES

Achats mobiliers - équipements

- Écoles (mobiliers, équipements informatiques...) = 27 298 €
- Enfance-Jeunesse (mobiliers, équipements divers) = 24 217 €

Réaménagement des cours d'école : 35 000 €

Installation WC cours Dampierre-sur-Linotte : 20 000 €

Pôle éducatif de Vellefaux

- Réfection toiture pôle éducatif de Vellefaux (année 2) : 52 000 €
- Portail local vélo : 5 700 €
- Ravalement façade : 20 000 €

Crèche Montbozon (ravalement façade) : 20 000 €

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Gymnase (rénovation éclairage et marquage sol) : 22 500 €

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement
Dépenses

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 772 130,51	0,00	0,00	4 929 391,14	0,00	0,00	4 929 391,14	4 929 391,14
011	Charges à caractère général (3)	903 490,64	0,00	0,00	881 768,01	0,00	0,00	881 768,01	881 768,01
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 562 354,00	0,00		2 581 630,00	0,00		2 581 630,00	2 581 630,00
014	Atténuations de produits	195 933,50	0,00		213 951,71	0,00		213 951,71	213 951,71
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	268 920,57	0,00	0,00	298 386,00	0,00	0,00	298 386,00	298 386,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 930 698,71	0,00	0,00	3 975 735,72	0,00	0,00	3 975 735,72	3 975 735,72
66	Charges financières	135 000,00	0,00		123 500,00	0,00		123 500,00	123 500,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00			2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		138 000,00	0,00	0,00	127 500,00	0,00		127 500,00	127 500,00
Total des dépenses réelles		4 068 698,71	0,00	0,00	4 103 235,72	0,00	0,00	4 103 235,72	4 103 235,72
023	Virement à la section d'investissement	355 981,80			476 155,42	0,00		476 155,42	476 155,42
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	347 450,00			350 000,00	0,00		350 000,00	350 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		703 431,80			826 155,42	0,00		826 155,42	826 155,42

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

4 929 391,14

Recettes

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 444 166,79	0,00	4 512 988,00	0,00	4 512 988,00
013	Atténuations de charges (2)	121 800,00	0,00	125 000,00	0,00	125 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	616 518,83	0,00	621 980,00	0,00	621 980,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 354 305,00	0,00	1 348 136,00	0,00	1 348 136,00
731	Fiscalité locale	831 498,00	0,00	868 272,00	0,00	868 272,00
74	Dotations et participations (2)	1 391 802,96	0,00	1 420 640,00	0,00	1 420 640,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	7 900,00	0,00	8 960,00	0,00	8 960,00
Total des recettes de gestion des services		4 323 824,79	0,00	4 392 988,00	0,00	4 392 988,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	782,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	2 000,00		2 000,00	0,00	2 000,00
Total des recettes financières		2 782,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
Total des recettes réelles		4 326 606,79	0,00	4 395 988,00	0,00	4 395 988,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	117 560,00		117 000,00	0,00	117 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		117 560,00		117 000,00	0,00	117 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

416 403,14

Total des recettes de fonctionnement cumulées

4 929 391,14

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		2 127 554,36	90 339,42	0,00	1 805 179,00	0,00	0,00	1 805 179,00	1 895 518,42
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	98 427,60	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	27 905,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 547 777,75	90 339,42	0,00	1 313 179,00	0,00	0,00	1 313 179,00	1 403 518,42
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	43 415,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 717 526,31	90 339,42	0,00	1 378 179,00	0,00	0,00	1 378 179,00	1 468 518,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	292 468,05	0,00		310 000,00	0,00		310 000,00	310 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		292 468,05	0,00	0,00	310 000,00	0,00	0,00	310 000,00	310 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 009 994,36	90 339,42	0,00	1 688 179,00	0,00	0,00	1 688 179,00	1 778 518,42
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	117 560,00			117 000,00	0,00		117 000,00	117 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		117 560,00			117 000,00	0,00		117 000,00	117 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

105 874,95

Total des dépenses d'investissement cumulées

2 001 393,37

Recettes

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 046 119,73	170 000,00	1 725 518,42	0,00	1 895 518,42
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 093 091,83	170 000,00	643 413,00	0,00	813 413,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 093 091,83	170 000,00	893 413,00	0,00	1 063 413,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	249 596,10	0,00	5 950,00	0,00	5 950,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		249 596,10	0,00	5 950,00	0,00	5 950,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 342 687,93	170 000,00	899 363,00	0,00	1 069 363,00
021	Virement de la section de fonctionnement	355 981,80		476 155,42	0,00	476 155,42
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	347 450,00		350 000,00	0,00	350 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		703 431,80		826 155,42	0,00	826 155,42

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

105 874,95

Total des recettes d'investissement cumulées

2 001 393,37

BUDGET ANNEXE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le budget annexe des ordures ménagères retrace les recettes et les dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

Il s'agit d'un budget dont les mouvements s'établissent uniquement en section de fonctionnement.

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		664 221,03	0,00	0,00	659 056,50	0,00	0,00	659 056,50	659 056,50
011	Charges à caractère général (3)	5 760,28	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	654 460,75	0,00	0,00	653 056,50	0,00	0,00	653 056,50	653 056,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		660 221,03	0,00	0,00	655 056,50	0,00	0,00	655 056,50	655 056,50
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00			2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
Total des dépenses réelles		664 221,03	0,00	0,00	659 056,50	0,00	0,00	659 056,50	659 056,50
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

659 056,50

La participation au SCODEM des 2 rivières représente la majeure partie des dépenses (85 €HT/habitant dont 34 € pour le SYTEVOM et 51 € pour la collecte assurée par le SCODEM).

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		648 995,81	0,00	658 856,27	0,00	658 856,27
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	646 995,81	0,00	656 856,27	0,00	656 856,27
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		646 995,81	0,00	656 856,27	0,00	656 856,27
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	2 000,00		2 000,00	0,00	2 000,00
Total des recettes financières		2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Total des recettes réelles		648 995,81	0,00	658 856,27	0,00	658 856,27
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

200,23

Total des recettes de fonctionnement cumulées

659 056,50

La redevance Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) représente la majeure partie des recettes du budget annexe des ordures ménagères.

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS

Elle concerne la zone d'activité du Vay du Soleil à Montbozon.

Les recettes de fonctionnement comprennent principalement le produit des cessions de terrains et les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains. Il comprend également une subvention d'équilibre du budget principal pour compenser la moins-value entre le coût de production de la parcelle (12.31 € m²) et le prix de vente (10 € à 12 €/m²).

Les dépenses d'investissement comprennent les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Il n'y a plus d'emprunt en cours sur ce budget.

Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	50 000,00	0,00	9 940,00	0,00	9 940,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		50 000,00	0,00	9 940,00	0,00	9 940,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		50 000,00	0,00	9 940,00	0,00	9 940,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	350 407,92		209 250,01	0,00	209 250,01
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	616 058,89		562 817,62	0,00	562 817,62
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		966 466,81		772 067,63	0,00	772 067,63

TOTAL	1 016 466,81	0,00	782 007,63	0,00	782 007,63
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					782 007,63

Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Publié le	TOTAL
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	287 329,02	0,00	227 033,72	0,00	227 033,72
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	16 014,70	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Total des recettes de gestion courante		303 343,72	0,00	228 033,72	0,00	228 033,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		303 343,72	0,00	228 033,72	0,00	228 033,72

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	601 198,89		448 494,98	0,00	448 494,98
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		601 198,89		448 494,98	0,00	448 494,98

TOTAL	904 542,61	0,00	676 528,70	0,00	676 528,70
-------	------------	------	------------	------	------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	105 478,93
------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	782 007,63
---	------------

Dépenses d'investissement (écritures d'ordres uniquement)

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	601 198,89		448 494,98	0,00	448 494,98
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		601 198,89		448 494,98	0,00	448 494,98

TOTAL	601 198,89	0,00	448 494,98	0,00	448 494,98
-------	------------	------	------------	------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	323 572,65
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	772 067,63
--	------------

Recettes d'investissement (écritures d'ordres uniquement)

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	350 407,92		209 250,01	0,00	209 250,01
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	616 058,89		562 817,62	0,00	562 817,62
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		966 466,81		772 067,63	0,00	772 067,63

TOTAL	966 466,81	0,00	772 067,63	0,00	772 067,63
-------	------------	------	------------	------	------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	772 067,63
--	------------

Ce budget annexe dédié à l'activité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) doit être équilibré en dépenses et en recettes, et doit être financé par les redevances des usagers. Il s'agit d'un budget dont les mouvements s'établissent uniquement en section de fonctionnement.

Les dépenses sont liées aux prestations de la société GEOPROTECH qui réalisent les contrôles.

Le produit des redevances d'assainissement non collectif à hauteur de 6.5 K€. Ces redevances sont dues au titre des contrôles effectués, notamment des contrôles de conception, d'implantation et d'exécution, des contrôles périodiques, des contrôles pour cessions.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	15 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	408,30	0,00	350,23	0,00	350,23
Total des dépenses de gestion des services		15 408,30	0,00	6 350,23	0,00	6 350,23
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	500,00	0,00	150,00	0,00	150,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	500,00		500,00	0,00	500,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		16 408,30	0,00	7 000,23	0,00	7 000,23
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		16 408,30	0,00	7 000,23	0,00	7 000,23

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

7 092,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 000,00	0,00	6 592,00	0,00	6 592,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		15 000,00	0,00	6 592,00	0,00	6 592,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	500,00		500,00	0,00	500,00
Total des recettes réelles d'exploitation		15 500,00	0,00	7 092,00	0,00	7 092,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		15 500,00	0,00	7 092,00	0,00	7 092,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

7 092,00

	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	4 929 391.14 €	2 001 393.37 €
Annexe OM	659 056.50 €	
Annexe ZA	782 007.63 €	772 067.63 €
Annexe SPANC	7 092.00 €	
TOTAL	6 377 547.27 €	2 773 461.00 €